

Les Sourciens ne lâchent rien

Le groupe Valeurs locales lance une nouvelle campagne de réclamation avant le 31 décembre dans l'espoir de faire baisser les impôts locaux dans le quartier.

Aurore Malval

Il ne se laisse pas abattre. La lettre du secrétaire d'État chargé du budget Christian Eckert adressée au sénateur PS Jean-Pierre Sueur ne laisse pourtant pas planer l'ambiguïté : l'administration fiscale n'est pas décidée à reconnaître la baisse du coefficient de situation accordée par le tribunal administratif d'Orléans en 2009 aux 82 requérants sourciens.

Une baisse de l'impôt de 6 à 8 %

Celle-ci considère que le jugement, qui n'a pu être appliqué lorsqu'il a été rendu à cause du code des impôts - et qui pourrait l'être à présent -, est désormais caduc. Elle se range donc derrière l'avis rendu par la commission communale des impôts



RÉVISION. Dans leurs réclamations, les requérants demandent aussi une révision du coefficient d'entretien. Les pavillons de La Source sont, depuis les années 1970, considérés comme neufs.

directs de la ville d'Orléans, qui a estimé en mars dernier qu'il n'y avait pas lieu de réviser ce coefficient.

De - 0,10 à + 0,10, ce marqueur participe au calcul de la valeur locative, et donc, des impôts locaux. À La Source, il est à 0, ce qui correspond à une situation « ni bonne ni mauvaise », les 82 propriétaires réclamaient qu'il soit descendu à -0,10, soit une « situation mauvaise, avec des inconvénients notoires, sans avantage particulier ». Une baisse qui correspondrait à une

diminution de 6 à 8 % de l'impôt.

Quelques jours après la réception de la réponse du ministre par le sénateur, Michel Ricoud, élu PCF, ancien conseiller général et le groupe de travail Valeurs locales, tenaient une réunion salle Pellicier. L'objet ? Faire le point sur les dernières péripéties.

En conclusion de son courrier, Christian Eckert indique qu'il pourrait reconsidérer sa position, si celle de la municipalité venait à évoluer. Or, expose Michel Ricoud, si Oli-

vier Carré (Les Républicains) a toujours été favorable à ce que la décision de justice s'applique pour les requérants, il est opposé à une modification du coefficient.

Le groupe de travail a donc choisi de lancer une nouvelle campagne de réclamations, à l'adresse des services fiscaux avant le 31 décembre. Avec l'idée de retourner devant le tribunal, lorsque celles-ci seront refusées. ■